

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 34 (1963)

Heft: 2

Rubrik: Le marché du travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réduit. La production fourragère occupe la première place ; ainsi ce sont les machines permettant une récolte plus rapide et plus facile qu'il faut envisager d'acheter. Malgré la présence des chevaux à la ferme, on rencontre un très grand nombre de motofaucheuses. Pour les grandes exploitations, la chargeuse ou botteleuse à foin rend de grands services. En montagne, on produit relativement peu de purin, mais par contre beaucoup de fumier. L'épandage du fumier sur les prés et pâturages se situe parmi les travaux importants. La période entre la pâture d'automne et l'hiver est souvent très courte. Nous considérons que l'épandeuse mécanique à fumier est une des machines qui permettent de simplifier, d'accélérer et faciliter le travail de la ferme de montagne. Cette machine est coûteuse à l'achat, il serait recommandable que deux ou trois exploitants en fassent l'acquisition en commun. Il existe d'ailleurs une aide financière des cantons et de la Confédération pour les paysans de montagne, lesquels font l'achat en commun de certaines machines agricoles.

L'agriculture de montagne mérite d'être encouragée et soutenue dans une plus large mesure que celle de la plaine qui jouit de conditions naturelles et économiques infiniment plus avantageuses.

E. LOEFFEL.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômage dans le canton de Berne

Chômeurs complets	25.10	1961 ¹ 25.11	25.12	25.10	1962 25.11	25.12
	Exploitation des mines et carrières	—	—	—	—	—
Agriculture, horticulture, viticulture	—	—	—	—	—	4/0
Sylviculture et pêche	2/2	—	—	—	8/6	41/15
Industrie textile	1/0	1/0	5/0	—	—	—
Habillement	—	—	—	—	—	1/0
Industrie du papier	—	—	—	—	—	1/0
Industrie chimique	1/1	—	—	—	—	—
Métaux, machines et électrotechnique	—	—	2/0	1/1	6/2	5/2
Horlogerie, bijouterie	—	3/3	2/2	2/1	4/1	32/29
Bois et liège, aménag. int.	—	—	—	—	—	8/0
Bâtiment	4/2	9/0	84/19	1/1	12/7	354/49
Industrie hôtelière	22/0	21/0	9/0	20/0	35/0	5/0
Service de maison	—	4/0	—	3/0	—	2/0
Commerce et bureaux	1/0	7/0	1/0	16/0	10/0	4/0
Hygiène et médecine	—	2/0	—	2/0	—	—
Sciences et arts	—	—	—	1/0	2/0	—
Autres professions	—	4/0	3/0	1/0	1/1	2/0
	31/5	51/3	106/21	47/3	78/17	465/95

¹ Le premier chiffre est celui de l'ensemble du canton, le second celui du Jura, compris dans le premier.

Chômeurs partiels

Horlogerie, bijouterie . . .
Bois et liège, aménagement intérieur . . .

	25.10	1961 25.11	25.12	25.10	1962 25.11	25.12
Horlogerie, bijouterie . . .	2/0	15/0	7/7	1/1	4/2	19/2
Bois et liège, aménagement intérieur . . .	—	—	—	—	—	1/0
	2/0	15/0	7/7	1/1	4/2	20/2

Chômeurs complets dans les districts du Jura

Courtellary
Delémont
Franches-Montagnes
Laufon
Moutier
La Neuveville
Porrentruy

	25.10	1961 25.11	25.12	25.10	1962 25.11	25.12
Courtellary	1	1	2	—	—	8
Delémont	—	—	2	—	1	20
Franches-Montagnes	2	—	—	—	—	2
Laufon	1	—	1	—	—	—
Moutier	—	1	1	2	4	11
La Neuveville	—	—	—	—	5	7
Porrentruy	1	1	15	1	7	47
	5	3	21	3	17	95

La lecture des tableaux ci-dessus, une fois de plus, ne demande pas de longs commentaires. La situation de l'emploi reste bonne et, dans de nombreuses branches de l'activité, on manque de main-d'œuvre.

L'augmentation du nombre des chômeurs depuis la fin octobre est due à des causes saisonnières. On remarquera, toutefois, que ce phénomène est plus sensible en 1962 qu'il ne l'était en 1961, en 1960 et 1959. Par contre, il n'est nullement comparable à la hausse que l'on avait déplorée en 1958 en raison du ralenti intervenu dans l'industrie horlogère. En décembre 1958, rappelons que le nombre des chômeurs complets dans le Jura était monté subitement à 539 alors qu'il s'élevait à 200 en novembre de la même année.

Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. On revient, somme toute, à une situation normale et, sans doute, on ne connaîtra plus jamais les chiffres records atteints en 1961, année véritablement extraordinaire pour le marché du travail.

La rédaction.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtellary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 4 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :
IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.